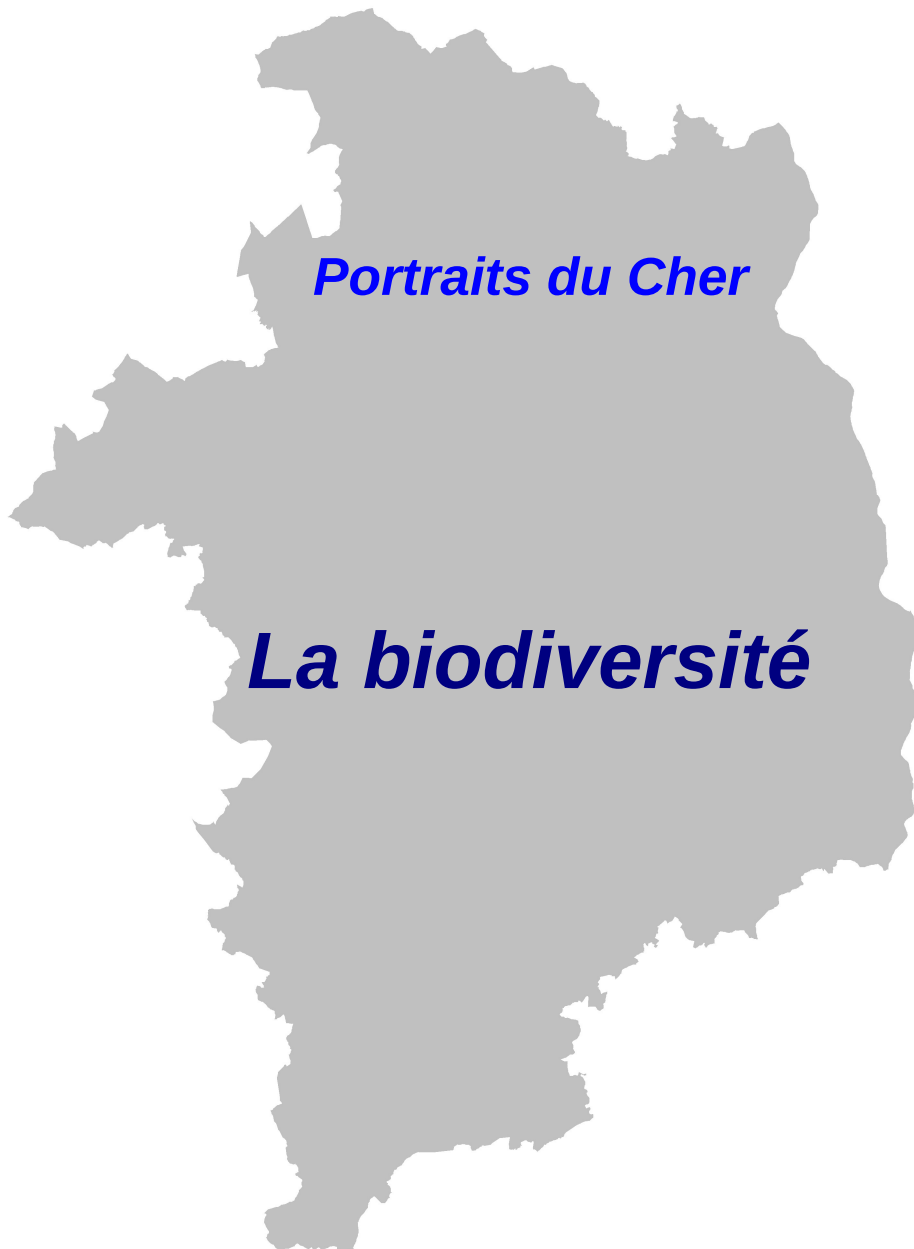




**PRÉFÈTE DU CHER**

**Direction départementale  
des Territoires**





# La biodiversité dans le Cher<sup>1</sup>

## Repères

Zonages	Domaines concernés	Finalité	Nombre dans le Cher
Zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF)	Faune, flore et milieux	Connaissance	Environ 280, actualisation permanente
Zones d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO)	Oiseaux d'intérêt européen	Connaissance	5
Natura 2000	Espèces et milieux d'intérêt européen	Gestion	15
Réserves naturelles Arrêtés de protection de biotope	Faune, flore, milieux	Protection / gestion	2 réserves + 7 arrêtés
Sites du conservatoire des espaces naturels	Faune, flore, milieux	Gestion	20
Espaces naturels sensibles	Faune, flore, milieux	Entretien, remise en état	17
Sites classés <sup>2</sup>	Espaces naturels ou bâtis	Protection	10
Sites inscrits <sup>3</sup>	Espaces naturels ou bâtis	Protection	19

Des protections qui se superposent souvent

Source : DREAL Centre



Pie grièche écorcheur- H. Michel, DREAL Lorraine



La Loire- DDT du Cher



Le Grand Murin – L. Arthur – Muséum de Bourges

Le département du Cher est concerné par des milieux physiques, supports d'une biodiversité remarquable, comme les eaux courantes de la Loire, les étangs, les pelouses et prairies humides de fauche, les forêts... Dans ces milieux, on trouve des espèces remarquables : les espèces phares du bassin ligérien (castors, loutres), les espèces floristiques parfois rares comme les orchidées. Le Cher est aussi reconnu pour la présence des chauves-souris, dont la connaissance est très développée du fait de l'expertise du muséum d'histoire naturelle de Bourges à ce sujet.

Tous ces milieux et espèces floristiques ou faunistiques font l'objet de mesures réglementaires ou non, ayant toutes le même objectif de préservation et de gestion.

- 1 La biodiversité désigne la diversité de toute forme de vie sur Terre :
  - la diversité génétique : c'est la diversité des individus au sein d'une même espèce ;
  - la diversité des espèces inter-reliées entre elles par des relations de prédateurs, de coopérations...
  - la diversité des écosystèmes, des milieux de vie : océans, rivières, forêts, haies...
- 2 Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave (DREAL Centre).
- 3 Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé (DREAL Centre).

## 1 – Les mesures de protection réglementaire

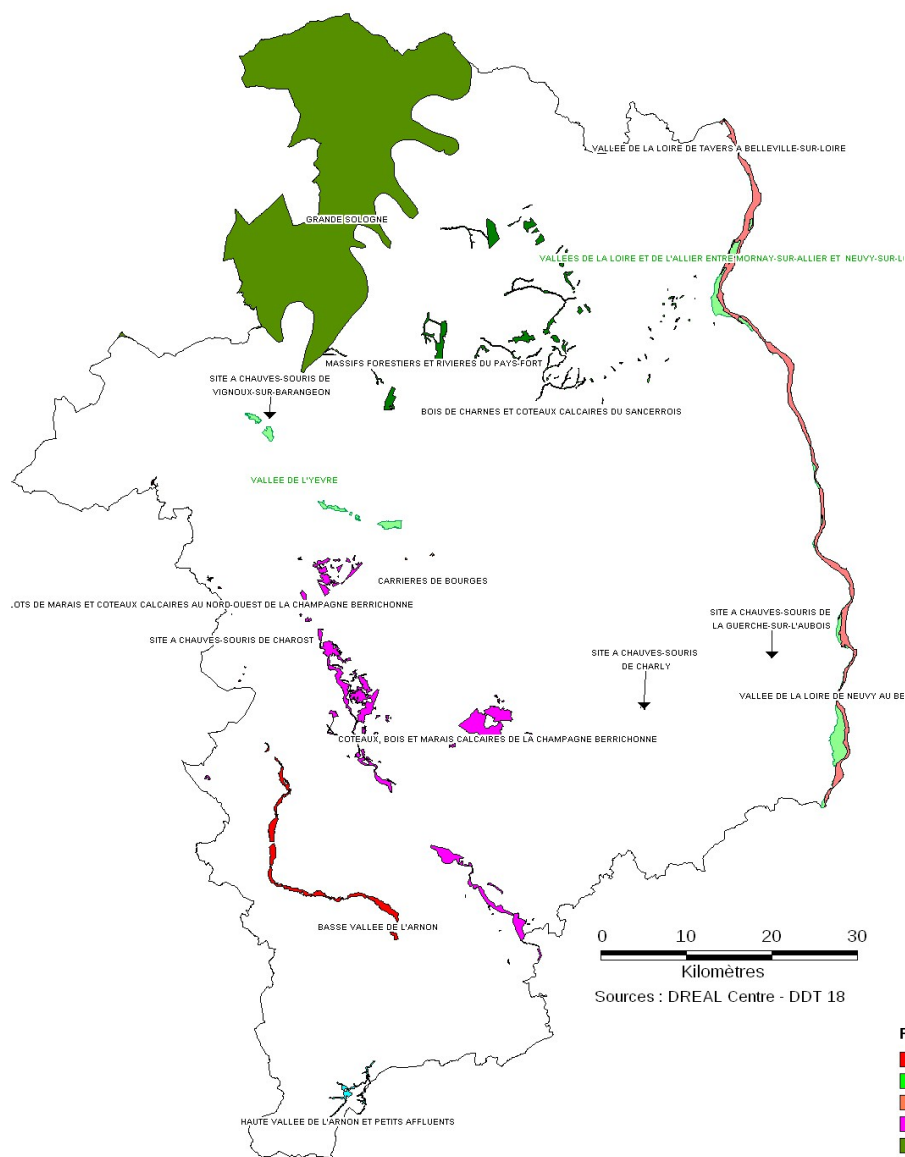
### Sites Natura 2000<sup>4</sup>

Il existe 59 sites Natura 2000 en région Centre en 2009, qui couvrent 17 % du territoire régional (12 % pour la France).

Le Cher compte 15 sites Natura 2000 sur 9 % de son territoire :

- 13 sont en zones spéciales de conservation<sup>5</sup> (ZSC) parmi lesquels, 5 concernent des sites à chauves-souris ;
- 2 sont classés en zones de protection spéciales<sup>6</sup> (ZPS) : Vallée de l'Yèvre et vallée de la Loire.

Pour en savoir plus sur Natura 2000 [sur le site des services de l'État dans le Cher](#)



#### PSIC dans le département

- Basse Vallée de l'Amon
- Bois de Charnes et coteaux calcaires du Sancerrois
- Carrières de Bourges
- Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berrichonne
- Grande Sologne
- Haute Vallée de l'Amon et petits affluents
- Îlots de marais et coteaux calcaires au NO de la Champagne Berrichonne
- Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort
- Site à chauves-souris de Charly
- Site à chauves-souris de Chârost
- Site à chauves-souris de la Guerche-sur-l'Aubois
- Sites à chauves-souris de Vignoux-sur-Barangeon
- Vallée de la Loire de Neuvy au Bec d'Allier
- Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire
- ZPS dans le département

- 4 Sites Natura 2000 : ensemble des sites naturels au niveau de l'Europe, identifiés du fait de leur rareté ou de la fragilité des espèces sauvages, animales, végétales et de leurs habitats. L'objectif du réseau Natura 2000 est de contribuer au maintien de la biodiversité des milieux. Sa mise en place s'appuie sur la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats ». Ces deux directives ont généré deux types de sites : les zones de protection spéciales (ZPS issues de la directive « oiseaux ») et les zones spéciales de conservation (ZSC issues de la directive « habitats »). Notons que les sites d'intérêt communautaire issus de la directive « habitat » deviennent des ZSC par arrêté ministériel.
- 5 La directive « Habitats » vise à la préservation de la faune, de la flore et de leurs milieux de vie. Il s'agit plus particulièrement de protéger les milieux et espèces (hormis les oiseaux déjà pris en compte) rares, remarquables ou représentatifs de la biodiversité européenne, listés dans la directive, en désignant des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (DREAL Centre).
- 6 L'objectif de la directive Oiseaux est de protéger les milieux nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Elle prévoit la désignation des sites les plus adaptés à la conservation de ces espèces en Zones de Protection Spéciale (ZPS) (DREAL Centre).

<b>Sites protégés</b> <i>(cliquer pour accéder à la fiche détaillée)</i>	<b>Intérêt – qualité</b>
<a href="#">SIC Côteaux calcaires du Sancerrois</a>	Pelouses calcaires et forêts sèches. Richesse en orchidées. Plusieurs sites d'hibernation des chauves-souris. Qualité de la faune dans les ruisseaux, avec notamment certains poissons devenus rares en Europe.
<a href="#">SIC Carrières de Bourges</a>	Présence de chiroptères. Un des sites d'hibernation les plus importants du nord de l'Europe.
<a href="#">SIC Massifs forestiers et rivières du Pays Fort</a>	Mosaïque de milieux. Présence de formes collinéennes rares dans la région. Hêtraies de qualité et forêts alluviales. Ruisseaux renfermant une faune intéressante (ex. :écrevisse à pâte blanche)
<a href="#">SIC Haute vallée de l'Arnon et petits affluents</a>	Espaces bien préservés avec milieux et espèces originaux en région Centre. Faune intéressante : loutre, sonneur à ventre jaune (crapaud).
<a href="#">SIC Côteaux calcaires, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne</a>	Pelouses calcicoles bien préservées, riches, contenant des orchidées dont certaines sont très rares. Présence sur la zone des marais de Contres et de Dun-sur-Auron (richesse de l'avifaune, chauves-souris et amphibiens)
<a href="#">SIC Basse vallée de l'Arnon</a>	Station de Fritillaire pintade (plante herbacée vivace). Faune piscicole intéressante. Présence de chauves-souris.
<a href="#">SIC Vallées de la Loire et de l'Allier</a>	Pelouses sèches, prairies et forêts alluviales. Dans la partie sud : loutre.
<a href="#">SIC îlots de marais et côteaux calcaires du nord-ouest de la Champagne berrichonne</a>	Flore palustre singulière en fond de vallée. Prairies marécageuses avec de nombreuses orchidées, espèces végétales rares. Formations à genévriers.
<a href="#">SIC Sologne</a>	Pour la partie Cher : Sologne du Cher : landes sèches. Milieux tourbeux dans certains bassins-versants.
<a href="#">SIC Sites à chauves-souris de Charly</a>	Lieu d'hibernation et de reproduction des chauves-souris.
<a href="#">SIC Sites à chauves-souris de la Guerche-sur-l'Aubois</a>	Colonie de reproduction d'environ 350 individus de chauves-souris Grand murin.
<a href="#">SIC Sites à chauves-souris de Chârost</a>	Site de reproduction du Grand murin.
<a href="#">SIC Sites à chauves-souris de Vignoux-sur-Barangeon</a>	Colonie reproductrice d'environ 140 Grands murins.
<a href="#">ZPS Vallée de l'Yèvre</a>	Vallée alluviale composée en partie de prairies de fauches inondables, à végétation mésohygrophile <sup>7</sup> .

Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

<sup>7</sup> Espèces qui ont besoin d'une grande quantité d'eau pendant leur développement.

## Les arrêtés de protection de biotope<sup>8</sup>

Le Cher compte 7 arrêtés de protection de biotope.

Communes	Sites protégés	Intérêt
Bourges Plaimpied- Givaudins	Val d'Auron	Avifaune Bas marais alcalin
Bourges	Carrières du Château et Carrières de la Rottée	Faunistique (chauves-souris)
La Groutte	Site botanique du Camp de César	Flore de pelouse calcaire et pie-grièche écorcheur
Lunery	Le Patouillet	Flore et faune des milieux calcaires thermophiles
Trouy	Carrière des Talleries	Zone de repos et de reproduction de chiroptères
Vasselay	Ferme de Boisdé	Zone de repos et de reproduction d'une colonie de Petits Rhinolophus hipposideros (chauves-souris)
Veaugues	La Grotte des Usages	Zone de repos et de reproduction de chiroptères

## Les réserves naturelles<sup>9</sup>

**La réserve naturelle nationale du Val de Loire** concerne les départements de la Nièvre et du Cher. Dans le Cher, elle se situe sur les communes d'Herry, de Couargues et de la Chapelle-Montlinard. Elle possède un fort intérêt paysager, avifaunistique, floristique avec la présence d'espèces rares (castors, loutres, cervidés...).

**La réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller** a été créée par décret du 13 février 2014<sup>10</sup>. Elle est située en zone péri-urbaine de Bourges. Sa superficie totale est de 81 hectares, composée de trois secteurs entre la Chapelle-Saint-Ursin et Morthomiers. Les pelouses calcicoles représentent l'intérêt majeur du site. On y trouve des plantes rares d'origine méditerranéo-montagnardes, et d'autres atlantiques ou continentales. L'inventaire floristique recense plus de 400 espèces dont l'euphraise de Jaubert et la sabline des chaumes, protégées nationalement. Le site est aussi riche en orchidées. On y trouve aussi des espèces protégées dont les chauve-souris.

Pour en savoir plus (description et décret) : [Site des réserves naturelles de France](#)

8 Les arrêtés de protection de biotope s'appliquent à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales ou végétales sauvages protégées. Sont concernées par la protection des biotopes, les pelouses, les landes, les mares... nécessaires à la survie des espèces protégées (reproduction, alimentation et repos).

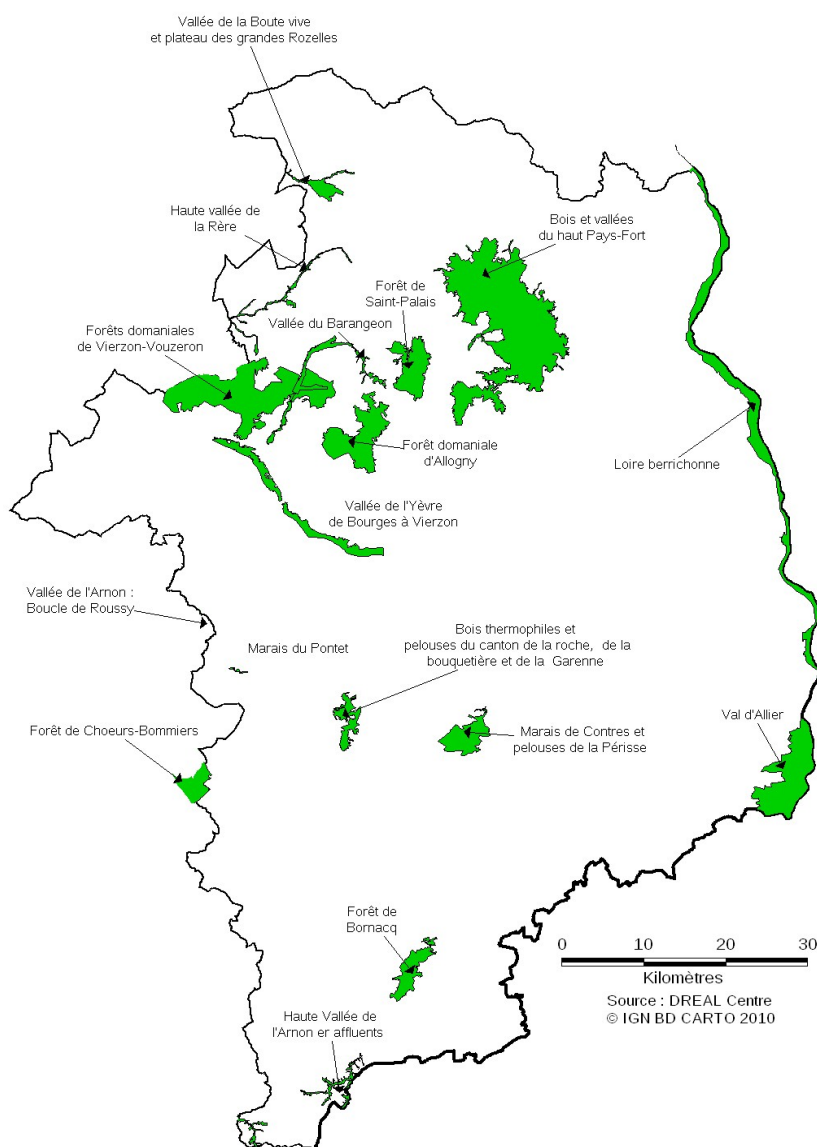
9 Réserve naturelle : outil de protection réglementaire d'espaces naturels, aux enjeux patrimoniaux forts. Il existe des réserves nationales et régionales.

10 Décret n°2014-124 du 13 février 2014

## 2 – Les mesures de gestion et protection non réglementaires

### Les ZNIEFF<sup>11</sup> (Zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques)

#### ZNIEFF (type I et II) de seconde génération en 2011



On recense 279 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) dites de « seconde génération » dans le Cher, à la date du 16 juillet 2012. Les ZNIEFF font l'objet d'une actualisation permanente, ce chiffre est donc amené à évoluer.

Les ZNIEFF concernent notamment des classements d'étangs, pelouses, marais, landes, vallées.

Fiches descriptives des ZNIEFF du Cher sur le site de la DREAL Centre : [Fiches ZNIEFF](#)

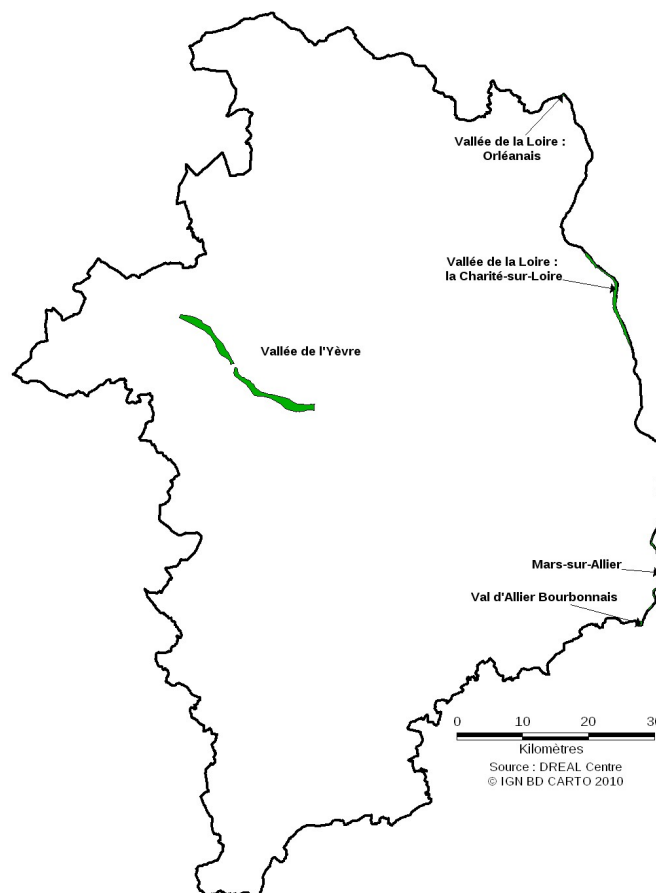
11 Les ZNIEFF ont été créées en 1980. Elles définissent des secteurs à fort intérêt biologique au niveau national. Elles n'ont aucune valeur juridique, mais constituent le principal outil de connaissance du patrimoine naturel. Il existe deux types de ZNIEFF :  
- ZNIEFF de type I : elles concernent des superficies limitées qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, caractérisé par un intérêt biologique remarquable.  
- ZNIEFF de type II : elles concernent de grands ensembles riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes.

## Les ZICO<sup>12</sup> (Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux)

Le Cher compte 5 ZICO situées sur les vallées de la Loire, de l'Allier et de l'Yèvre.

ZICO	Départements
Val d'Allier Bourbonnais	Cher (Mornay-sur-Allier), Allier, Nièvre
Vallée de l'Yèvre	Cher (Allouis, Berry-Bouy, Bourges, Foëcy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard)
Vallée de la Loire (Orléannais)	Cher (Belleville-sur-Loire), Loir-et-Cher, Loiret et Nièvre
Mars-sur-Allier	Cher (Apremont-sur-Allier, Mornay-sur-Allier et Neuvy-le-Barrois), Nièvre
Vallée de la Loire : la Charité-sur-Loire	Cher (La Chapelle-Montlinard, Couargues, Herry), Nièvre

Fiches descriptives des ZICO sur le site de la DREAL : [ZICO](#)



## Les sites du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre (CENRC)

Le conservatoire gère actuellement 95 sites sur la région Centre sur 3 230 hectares de milieux naturels tels que les étangs, les pelouses sèches, les grottes à chauves-souris, etc.

21 sites sont gérés dans le Cher, pour une surface de 545 hectares par acquisition ou conventions.

12 L'inventaire des ZICO est mené par le ministère de l'Environnement depuis 1991. Les critères font intervenir des seuls chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants.

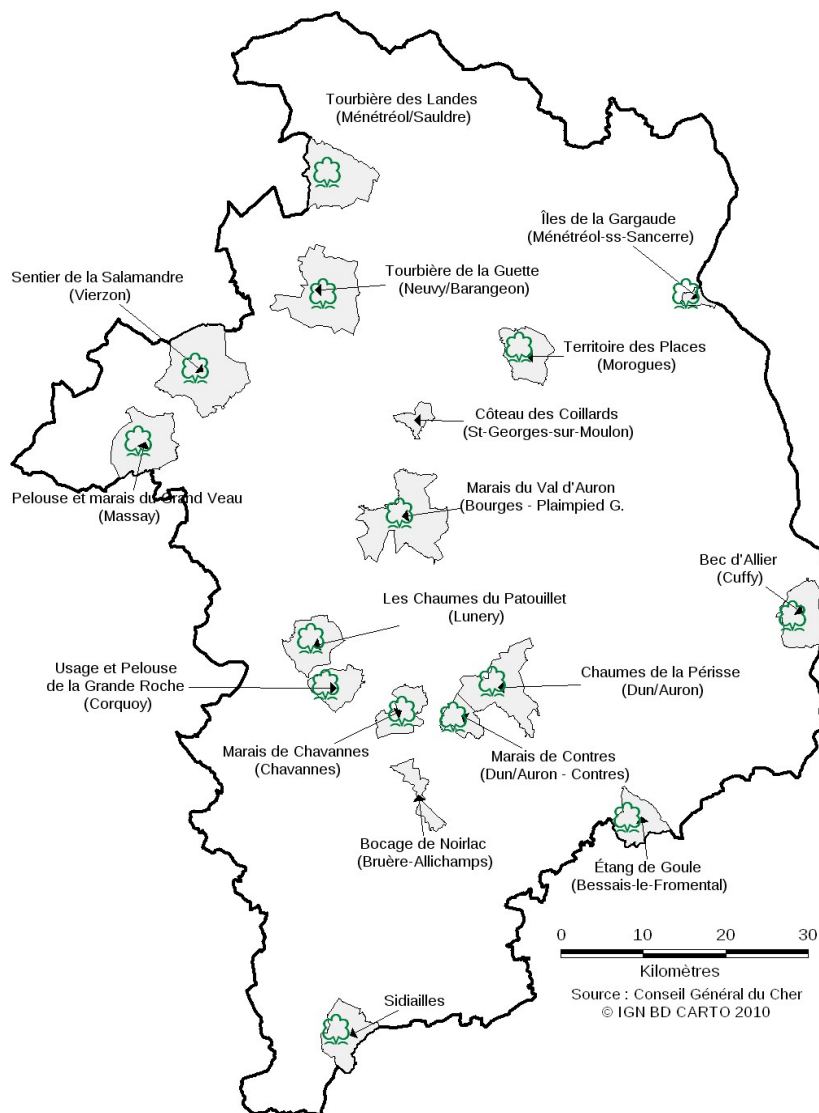


<b>Communes</b>	<b>Sites protégés par le CENRC</b> <i>(cliquer pour accéder à la fiche détaillée)</i>	<b>Intérêt</b>
Allouis	<a href="#">Les Terres de l'Orme</a>	Pelouses marneuses
Berry-Bouy et Marmagne	<a href="#">Les Éthouars</a>	Site expérimental d'un milieu naturel (dans le cadre de Natura 2000). Peupleraie reconvertie en prairie inondable de fauche.
Bruère-Allichamps	<a href="#">Le bocage de Noirlac</a>	Vaste plaine inondable du Cher (bocage), dont 58 ha ont été acquis par le conseil général dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.
La Chapelle-Montlinard	<a href="#">Ile du Pont de la Batte</a>	Secteur de la Loire des îles. Pelouses sèches, forêt alluviale.
La Chapelle-St-Ursin	<a href="#">Les chaumes du Verniller</a>	Pelouse calcicole la plus riche et la plus diversifiée du Cher. Projet de classement en réserve naturelle depuis une trentaine d'années.
Couargues	<a href="#">Les Vallées</a>	Une des dernières zones humides de la Loire des îles et une des principales frayères à brochet.
Dun-sur-Auron	<a href="#">Les Chaumes de la Périsse</a>	Dernier grand causse calcaire du Berry sur 250 ha.
Farges-Allichamps	<a href="#">Le Pont</a>	Milieux remarquables sur la rive gauche du Cher (forêts alluviales, pelouses sèches...).
Foëcy et Vignoux-sur-Barangeon	<a href="#">L'Ourpillère</a>	Secteur de prairie dans la vallée inondable de l'Yèvre (présence historique du Râle des Genêts aujourd'hui disparu sur ce site). Sert aussi de champ captant pour l'alimentation en eau potable des communes alentours.
Herry	<a href="#">Le Val d'Herry</a>	Site des Saulières au cœur de la réserve du Val de Loire est un espace représentatif de la Loire des îles (mares, forêts alluviales, pelouses sèches...).
Jussy-le-Chaudrier	<a href="#">La mare des Bruères</a>	L'intérêt du site est dû à une grande diversité d'amphibiens.
Lapan	<a href="#">Les Hauts de Lapan</a>	Pelouses calcicoles, steppes arides avec une forte originalité paysagère.
Lunery	<a href="#">Les Chaumes du Patouillet</a>	Pelouse calcicole sur la rive droite du Cher, aux influences méridionales et montagnardes.
Ménétréol-sous-Sancerre	<a href="#">Les îles de la Gargaude</a>	Diversité des milieux naturels dans le secteur de la Loire des îles (pelouses sèches, forêts alluviales...).
Ménétréol-sur-Sauldre	<a href="#">Les landes</a>	Une des dernières tourbières en état de conservation de la région.
Saint-Georges-sur-la-Prée	<a href="#">Le Val des Oceries</a>	Espace alluvial dans une zone de méandre de la rivière Cher, avec les îles du Rozay et du Prieuré.
Saint-Laurent	<a href="#">Les prairies de Guzon</a>	Ensemble de 7 habitats remarquables, notamment des milieux tourbeux.
Sancerre	<a href="#">Les Luneaux</a>	Plus grande pelouse relictuelle du secteur, dont la diversité floristique est remarquable.
Vierzon	<a href="#">L'île Marie</a>	Une des 19 îles jalonnant le cours du Cher, caractérisée par une grande diversité floristique et faunistique.
Villecelin	<a href="#">Les prairies de Beauvoir</a>	Prairies de fauche et de pâture au sein de la vallée inondable de l'Arnon.
Pour le Cher : Couargues, Herry, La Chapelle-Montlinard.	<a href="#">Réserve naturelle du Val de Loire</a>	23 milieux naturels différents, 620 espèces végétales et 220 espèces d'oiseaux

Source : [www.cen-centre.org](http://www.cen-centre.org) - À noter qu'une liste rouge des espèces menacées a été publiée en 2010 par le conservatoire botanique national du bassin parisien : [especes-et-habitats-naturels](#)



## Les espaces naturels Sensibles (ENS)<sup>13</sup>



Le Conseil général du Cher travaille à la mise en place du schéma départemental des espaces naturels sensibles<sup>14</sup>. Il a consulté les 290 communes du département en 2010 afin de recenser les richesses écologiques.

Au final, ce sont 17 sites « ENS18 » qui sont proposés. Leur liste a été validée le 06 février 2012. 6 de ces espaces sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre.

Le Conseil général du Cher les qualifie ainsi : « sites naturels remarquables reconnus pour leurs caractéristiques écologiques et/ou paysagères qu'il est nécessaire de préserver et de valoriser auprès du public ».

13 La taxe départementale des espaces naturels sensibles a été votée en 2005 dans le Cher pour financer les actions de sauvegarde et la mise en valeur des espaces naturels sensibles.

14 Objectifs du SDENS du Cher :

- privilégier la connaissance scientifique, notamment pour l'expertise, la gestion des milieux naturels et son suivi ;
- mettre en œuvre des moyens de protection pérenne, éventuellement en complément de mise en place de protection réglementaire (Natura 2000, arrêté de protection de biotope...);
- gestion des sites pour permettre le maintien ou la restauration de la biodiversité menacée ;
- valorisation des richesses naturelles.

## La Trame verte et bleue<sup>15</sup>

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe l'objectif de création de la trame verte et bleue. Il s'agit d'une mesure destinée à stopper la perte de biodiversité en identifiant et reconstituant un réseau écologique fonctionnel.

La loi portant engagement national pour l'environnement décrit les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la trame verte et bleue aux différentes échelles du territoire :

- des orientations **nationales** ;
- à l'échelle **régionale**, un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est élaboré conjointement par l'État et la Région. Il a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015.
- à l'échelle **locale**, les documents d'aménagement de l'espace, d'urbanisme, de planification et projets des collectivités territoriales doivent prendre en compte les continuités écologiques et plus particulièrement le Schéma Régional de Cohérence Écologique.

La région Centre a cartographié le réseau écologique régional afin d'avoir un outil de connaissance du territoire. Par pays, il détaille les richesses écologiques des territoires, mais aussi les corridors existants, les éco-paysages.

## La stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP)

La stratégie de création d'aires protégées (issue du Grenelle 1) a pour objectif, d'ici 10 ans, de placer au moins 2 % du territoire sous protection importante.

Elle est en cours en région Centre, avec l'élaboration d'une méthode visant à déterminer des sites éligibles à la création de nouvelles aires protégées par département. Le premier programme d'action SCAP est paru en 2013. Il retient 10 sites en région Centre, dont les Chaumes du Verniller pour le département.

Pour en savoir plus : [SCAP](#) sur le site de la DREAL Centre

## Les espèces floristiques et faunistiques invasives ou nuisibles

### Les plantes invasives<sup>16</sup>

Le Conservatoire botanique national du bassin parisien a mis en place un observatoire de la biodiversité. 25 espèces sont recensées comme invasives dans le département. On y trouve entre autres la jussie, le myriophylle du Brésil, la Renouée du Japon.

Pour accéder à l'observatoire concernant les espèces observées, protégées, invasives et spontanées : [Observatoire](#)

Sur le site de la DREAL Centre : [Hiérarchisation des espèces invasives et potentiellement invasives de la région Centre. méthode et liste \(2010\)](#)

---

15 **La Trame verte et bleue est composée de réservoirs de biodiversité** où sont situés les habitats des espèces **et de corridors biologiques** utilisant des espaces permettant le déplacement des espèces d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Ce sont des lieux importants dans le cycle de vie des espèces. Ils permettent la migration, constituent les maillons sensibles des réseaux écologiques et représentent le passage préférentiel de la faune. Concrètement, ces corridors écologiques peuvent être des haies, lisières, fossés, cours d'eau, etc.

La composante verte correspond aux milieux terrestres et la composante bleue aux milieux aquatiques. Cette mesure vise à stopper la perte de biodiversité en reconstituant un réseau écologique fonctionnel. Ainsi, les espèces devront pouvoir réaliser leur cycle biologique complet (reproduction, alimentation, migration, hivernage) et pouvoir se déplacer librement.

16 Une plante invasive est une plante exotique, naturalisée, dont la prolifération crée des dommages aux écosystèmes naturels ou semi-naturels (un Conservatoire botanique national du Bassin parisien, liste des espèces végétales invasives de la région Centre).

## **Les espèces animales dites nuisibles**

Un arrêté préfectoral fixe la liste des animaux considérés comme nuisibles et les territoires concernés.

[Lien vers le site internet des services de l'État dans le Cher](#)

Comme pour la flore, il existe des espèces animales dites invasives comme l'oie bernache du Canada qui occasionne des dégâts sur les cultures, mais qui a aussi des conséquences sur les autres espèces animales. L'office national de la chasse et de la faune sauvage en a recensé plus de 100 en 2008.